

LE TEMPS

le paradis des historiens Vendredi 27 janvier 2012

1848: quand la Suisse faisait l'admiration des peuples européens

Par **Propos** recueillis par **S. A.**

Hans-Ulrich Jost, professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, a choisi l'année du printemps des peuples, qui est aussi celle de la rédaction de la première Constitution fédérale

Avant de choisir une année, je me suis posé la question des critères: visiter un moment complexe, où l'on retrouve des problèmes et des menaces qui peuvent se comparer aux nôtres – 1912, par exemple, il y a tout juste un siècle? Ou me tourner vers ce qu'on appelle communément une année historique, même si en réalité, pour l'historien, toutes les années sont historiques puisqu'elles présentent toutes des aspects qui influencent encore notre présent et portent des leçons pour l'avenir? Finalement, j'ai choisi 1848, qui a vu jeter les bases de la Suisse contemporaine. Parce que c'est une année enchantée, dont l'esprit d'ouverture et l'audace forment un contraste frappant avec le climat actuel. J'ai choisi 1848 pour me consoler.

1848, c'est bien sûr l'année des révolutions à Paris, Berlin, Vienne, en Italie et dans les Etats allemands – le printemps des peuples, auquel ont fait écho cette année les printemps arabes. En Suisse se tient une réunion étonnante, à laquelle j'aurais bien voulu assister. Entre le 17 février et le 8 avril, des représentants des cantons nommés par la Diète rédigent une nouvelle Constitution qui marquera la naissance de l'Etat fédéral. Cela fait 31 jours, soit une sorte de record mondial. Aucun texte fondamental n'a été écrit si rapidement – la Constitution américaine, pour prendre un exemple, a pris six mois.

Ils sont 18, ce qui veut dire que certains cantons ne sont pas représentés sans qu'on songe à en faire un problème. Ce sont des intellectuels, des avocats, des commerçants, des médecins, des personnalités brillantes comme le maire de Zurich [Jonas Furrer](#) ou le représentant vaudois [Henri Druey](#); six d'entre eux accèdent au Conseil fédéral. Il y a parmi eux des représentants des cantons catholiques qui viennent de perdre la guerre du Sonderbund, mais ce sont les radicaux qui donnent le ton.

Il y a des raisons pratiques à ce qu'ils sont en train de faire: les cantons n'existent pas sur la scène européenne, faute d'une politique extérieure commune qu'il faut donc rendre possible. Et pour libérer toutes les ressources économiques mobilisables, il faut abolir les barrières douanières qui limitent la circulation des biens et l'établissement des personnes.

Mais ils sont aussi les porteurs d'un esprit, qui n'a cessé de courir depuis 1789 et qui se réaffirme partout en cette année 1848: le libéralisme. Cet esprit imprègne la nouvelle Constitution, qui proclame, notamment à son article 2, que le but de l'Etat est de promouvoir le bien-être des citoyens.

Ailleurs en Europe, les révolutions sont matées par l'armée. Mais il n'y a pas d'armée suisse: elle est justement en train d'être inventée par les constituants. Un moment tentées par une intervention, les cours européennes y ont renoncé. Quelques années plus tard, d'ailleurs, un observateur français soulignera que les cantons catholiques sont opposés à une intervention étrangère et se rangeraient, le cas échéant, dans le camp du nouvel Etat fédéral.

La Suisse, alors, fait l'admiration de l'Europe. En 1850, l'envoyé du gouvernement américain à Berne, [Ambrose Dudley Mann](#), estime que «la République des Etats-Unis a de quoi être fière de sa sœur, la seule en Europe centrale, qui se comporte avec autant de correction et de dignité. La Suisse confère le plus haut degré de crédit au système de démocratie [...]. Elle est un exemple, jour après jour, pour le monde européen, des beautés pratiques de nos propres institutions.»

Paradoxalement, ce travail exceptionnel n'a que peu d'écho populaire. Lorsqu'on vote sur le texte au mois de juin, la participation atteint tout juste 50%. Engels, qui était alors le correspondant à Zurich de la Neue Rheinische Zeitung, raille: on discute plus des casquettes des soldats et de la longueur de la queue des chevaux pour la future armée fédérale que des principes...

Tout cela peut être documenté, on a conservé les textes, les documents de travail, les notes. Mais il reste à comprendre comment s'est forgée la dynamique qui a fait que ça a marché. On sait que les constituants travaillaient six heures par jour. C'était fatiguant, cela aurait pu pousser à la désintégration du groupe, mais cela a favorisé son entente.

Je pense que nous avons tous connu, dans un groupe de travail ou une commission, l'expérience de ce processus d'apprentissage commun qui permet de dépasser les contradictions, de trouver un terrain d'entente et d'en sortir avec le sentiment euphorique d'avoir fait quelque chose pour l'avenir. C'est je crois ce que j'aurais pu observer si j'avais été une mouche dans la salle où étaient réunis les constituants de 1848: un travail fait avec un esprit constructif, très peu de moyens, très peu de formalisme, peut-être même un certain flou dans les détails, mais avec la conviction d'être en train de créer quelque chose de nouveau et d'agir pour le bien commun.

En essayant d'imaginer ce qui animait ces hommes, ce qui leur a permis de réaliser ce qu'ils ont réalisé, on mesure mieux à quel point nous sommes éloignés d'eux à une époque où les intérêts particuliers ont tout envahi et tout corrompu. Mais on se rappelle aussi que de tels moments sont possibles.

Bio

Hans-Ulrich Jost est né en 1940, il est professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne et président de la Commission nationale pour la publication des Documents diplomatiques suisse. Il compte parmi les historiens dont les travaux ont amené à remettre en question le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment à travers sa contribution à la Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses, en 1983. Il a notamment signé Le Salaire des neutres. Suisse 1938-1948 (Denoël, 1999).

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA